

QUESTIONS DIVERSES

1 - Dois-je laisser mes clés ?

C'est à vous de choisir ; si vous êtes présent ce n'est pas une obligation de nous remettre vos clés. Si vous êtes absent, vous pouvez nous les laisser en toute confiance.

De plus, afin de conforter votre confiance en AT'HOME, des visites régulières chez vous durant les prestations sont effectuées par le responsable AT'HOME afin de vérifier que tout va bien et que le service est de qualité.

2 - Comment payer mes prestations ?

Trois moyens de paiement pour les prestations :

- Par prélèvement automatique
- Par virement bancaire
- Par CESU

Dans les deux dernières possibilités, un forfait de 3 € sera payable pour frais de gestion.

3 - Comment me procurer des CESU ?

Il existe plusieurs types de CESU :

- Les **CESU bancaires** que vous pouvez retirer auprès de votre banque mais cela vous oblige à être vous-même employeur. Etant une société prestataire, nous ne pouvons accepter ce type de CESU ;
- Les **CESU préfinancés** distribués par l'organisme qui participe à leur financement, tel que votre CE, votre employeur, votre caisse de sécurité sociale ou de retraite, votre mutuelle....

Aussi, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre D.R.H. pour savoir si vous pouvez en bénéficier. Si cela n'est pas le cas, nous pouvons les aider dans la mise en place de ce système.

4 - Comment cela se passe pour mes impôts ?

Tous les ans, AT'HOME va vous envoyer une attestation fiscale qui vous permet de bénéficier des réductions fiscales ou crédits d'impôts en vigueur.

Vous n'avez plus qu'à remplir votre déclaration d'impôt avec la somme indiquée sur votre attestation.

5 - Ai-je droit à des aides pour la garde de mes enfants ?

Oui, vous avez droit à la PAJE : Prestation d'Accueil des Jeunes Enfants, sous certaines conditions.

Rapprochez-vous de votre CAF afin d'avoir toutes les informations dont vous avez besoin.

AT'HOME